



❖lections l❖gislatives : ce qu?il faut savoir❖

NEWS

DEMOCRACY

Friday, june 17, 2022

❖lections l❖gislatives : ce qu?il faut savoir❖

Apr❖s l?❖lection pr❖identielle, les Fran❖ais sont ❖ nouveau appell❖s aux urnes pour ❖lire les 577 d❖put❖s de l?Assembl❖e nationale pour les cinq prochaines ann❖es. Le second tour des ❖lections l❖gislatives aura lieu ce dimanche 19 juin.



❖ quoi servent les ❖lections l❖gislatives ?

Les d❖put❖s sont ❖lus pour repr❖enter la Nation et le peuple fran❖ais. Leurs missions:

- Proposer et voter des lois
- Pr❖parer les d❖bats en commission
- Contr❖ler l?action du Gouvernement
- ❖valuer les politiques mises en ?uvre
- ❖tre ❖l?❖coute des concitoyens
- D❖fendre les int❖r❖ts ❖conomiques et sociaux des Fran❖ais

❖ savoir

Pour qu?une loi soit promulgu❖e, elle doit ❖tre vot❖e par le Parlement, c?est-❖-dire par l?Assembl❖e nationale et le S❖nat.

Où voter ?

Votre bureau de vote est indiqué sur votre carte d'électeurale. Vous pouvez aussi le trouver sur le site service-public.fr et vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales.

Que faut-il pour voter ?

La carte d'électeur n'est pas obligatoire pour voter. Le jour du vote, la présentation d'une pièce d'identité dans votre bureau de vote suffit. Carte d'identité, passeport, permis, carte vitale... la liste détaillée des pièces justificatives est consultable sur le site du service-public.fr

Comment faire une procuration ?

Si vous ne pouvez être présent le jour du vote, anticipiez vos démarches. Vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur la liste électorale même si il vote dans une autre commune que la vôtre. L'électeur désigné (mandataire) devra cependant voter dans le bureau de vote où vous êtes inscrit. La demande peut se effectuer en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr ou dans n'importe quel commissariat, gendarmerie, hôtel de police de France.

Vous avez jusqu'au samedi 18 juin pour la faire.